

Objet : *RS - Approbation de la convention financière entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Baldoph pour les travaux de remise en état de la route forestière de Joigny*

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevard, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marcel Ferrari - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Eric Delhommeau - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 07 novembre 2024

délibération n° 154-24

objet **RS - Approbation de la convention financière entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Baldoph pour les travaux de remise en état de la route forestière de Joigny**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, expose qu'un important glissement de terrain s'est produit au printemps 2021 sur la route forestière de Joigny appartenant à la commune de Saint-Baldoph.

S'agissant de la route d'accès aux captages de Joigny, elle est essentiellement empruntée par les services d'exploitation du service des eaux de Grand Chambéry. La commune de Saint-Baldoph a donc sollicité Grand Chambéry pour une participation aux travaux de remise en état.

Les travaux ont été confiés par la commune à l'entreprise MCTP Offredi, pour un montant total de 11 090 € HT.

Grand Chambéry a accepté une participation exceptionnelle à hauteur de 30 %, soit 3 327 € HT.

Ce montant sera versé par Grand Chambéry après signature de la convention financière proposée, sur présentation d'un titre de recettes par la commune.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de financement,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention financière entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Baldoph pour les travaux de remise en état de la route forestière de Joigny,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

154-24

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention financière entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Baldoph pour les travaux de remise en état de la route forestière de Joigny
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	07 novembre 2024
Annexe(s) :	Convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241107-lmc1H32398H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32398H1

Date de transmission en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de réception en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 14 novembre 2024